

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 AOUT 2017**

PRESENTS : HEISON Christian, CHAL Joanny, VIBERT Martine, BOUVIER Serge, CHATEL Bernard, Josiane LIEBERT , GOURY Elodie, GOURLAIN Jacky ,ROBICHON-LIEVOIS Françoise, PERRISSOUD Jean-Laurent, GRUFFAT Isabelle.

EXCUSES /ABSENTS : Anne PINON (pouvoir à Martine VIBERT) - REYNAUD Christian (pouvoir à Joanny CHAL) - BOUVET MUGNIER Claire (pouvoir à Bernard CHATEL) - BAILLARGEAT Marc .

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine VIBERT

Approbation à l'unanimité du procès verbal du Conseil Municipal du 06/07/2017.

1. POINT DES COMMISSION COMMUNALES

Dégradations

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Rumilly suite aux dégradations constatées entre le 09/08 et le 10/08 dans le secteur du chef-lieu.

Bâtiments

1. Salle d'animation : poursuite des travaux de rénovation de la salle d'animation.
2. Suite au vandalisme subit sur la façade de la Mairie au niveau du bandeau adossé au mur qui a une lettre cassée, il convient de procéder au remplacement de ce matériel ; un devis de remplacement est en attente de réception .
3. Les portes coulissantes des placards de la classe de CM de l'école et du bureau de direction ont été remplacées.
4. Pose d'un filet de protection sous le préau afin d'éviter la perte des ballons de jeu.
5. Aménagement du local de rangement des trottinettes.

Voirie

1. Le nouveau tracteur a été livré.

CCAS

La Semaine Bleue 2017 est en préparation avec un aménagement du calendrier au regard de l'avancement des travaux de la salle d'animation.

Scolaire

1. Les effectifs des élèves pour la rentrée scolaire sont de 91 élèves.
2. Suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours, une réorganisation des services périscolaires a été conduite et sera évoquée le vendredi 01/09 lors de la réunion de rentrée des agents communaux en charge du périscolaire. L'équipe enseignante participera à cette réunion pour fixer les derniers réajustement si nécessaires .

2. RESEAU COMMUNAL D'EAU PLUVIAL

Monsieur le Maire rappelle au membres du conseil municipal la procédure applicable en matière d'urbanisme et notamment sur le traitement de l'assainissement individuel : le SPANC après étude donne son accord pour l'assainissement individuel en cas de rejet des eaux, après traitement dans le milieu naturel, sous réserve de l'accord de la commune. Afin de s'assurer que l'accord de la commune réponde aux normes applicables, il est proposé de demander au pétitionnaire une étude d'impact sur le milieu naturel.

Le Conseil Municipal après échanges et débats décide à l'unanimité de solliciter du pétitionnaire la présentation d'un étude d'impact démontrant les conséquences du rejet dans le milieu naturel dans le dossier d'assainissement individuel .

3. **DISSOLUTION DU SIGAL**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de la C3R relatif à la dissolution du SIGAL et de la rétrocession de la signalétique à la commune de Moye.

En conséquence, la commune de Moye devient propriétaire de la signalétique implantée sur le territoire de Moye , à savoir un mât identitaire, un panneau d'information des horaires d'ouverture de la mairie au public, et un bandeau totem signalétique.

Le Conseil Municipal après échanges et débats vote à l'unanimité l'enregistrement comptable d'une valeur de 256.89€ correspondant à la rétrocession de la signalétique du SIGAL.

4. **CONVENTION DE DEPLACEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE**

Suite à la demande d'un administré du hameau de Surget, demandant le déplacement de la voie communale, les élus décident d'accepter le déplacement et conviennent après analyse de la demande, de l'élaboration d'une convention de déplacement pour en fixer les modalités. Le projet de convention sera débattu lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

5. **COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**

Mr le Maire rappelle aux Elus qu'au 01/01/2017 , la dissolution du SITO A est effective ; la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a été amenée à étudier la solution la plus économique pour la collecte et le traitement des déchets; il s'avère que le S I D E F A G E - Syndicat Intercommunal de gestion du Faucigny Genevois est le plus économique;

A ce titre, le Conseil Communautaire , lors de la séance du 03/07/2017 , s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la C3R au S I D E F A G E en tant que membre du syndicat à compter du 01/01/2018.

Monsieur le Maire indique aux Elus que les conseils municipaux doivent désormais délibérer conformément aux statuts de la C3R.

Le Conseil Municipal après échanges et débats, approuvent à l'unanimité l'adhésion de la C3R au S I D E F A G E à compter du 01/01/2018.

6. **EMPRUNT COMMUNAL**

- Monsieur le Maire expose aux Elus le dossier de financement prévu dans le dossier de rénovation de la salle d'animation de Moye. Afin de financer les travaux, un recours à l'emprunt est nécessaire.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions faites par les établissements bancaires et indique que le CREDIT MUTUEL propose les meilleures conditions à savoir : emprunt d'un montant de 180.000.00€ à taux fixe de 1.35% sur 15 ans.

Le Conseil Municipal après étude, autorise à l'unanimité le Maire à signer l'emprunt auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 180.000.00€ à taux fixe de 1.35% sur 15 ans.

- Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins du dossier de la salle d'animation, il est judicieux de recourir à un prêt relais d'un montant de 92.000.00€ pour financer l'avance de TVA. La BANQUE POSTALE offre la solution de financement la plus avantageuse

Le Conseil Municipal après analyse , autorise à l'unanimité le Maire à signer le prêt relais auprès de la Banque Postale pour un montant de 92.000.00€ à taux 0.40% sur 2 ans pour financer la rénovation de la salle d'animation dans l'attente du reversement du FCTVA.

7. VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire expose au membres du conseil municipal qu'il convient de voter des crédits supplémentaires au budget suite aux dossiers de la rénovation de la salle d'animation, de l'achat du tracteur neuf et de la vente de l'ancien tracteur;

Monsieur le Maire propose donc aux Elus d'effectuer les modifications budgétaires comme suit :

Section Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Comptes	Montant		Comptes	Montant	
2188	13 000.00		024	13 000.00	
2135	186 500.00		1641	149 000.00	
			1321	-40 000.00	
			13258	77 500.00	
	total	199 500.00		total	199 500.00

Le Conseil Municipal après échanges, vote à l'unanimité les crédits supplémentaires comme précisé ci-dessus.

8. GESTION DU PERSONNEL

Suite à la réorganisation des postes de travail pour la rentrée scolaire à 4 jours, des modifications d'horaires doivent être formalisées, à savoir :

- le poste d'ATSEM ouvert à temps non complet d'une durée de 26h annualisées doit être modifié à 27h annualisées suite à la demande formulée par un agent technique souhaitant réduire ses horaires.
- le poste d'agent technique, sur demande en date du 28/08/2017 , demande une réduction du temps de travail de 2h25 ramenant le poste ouvert à 28h à 25.75hebdomadaires annualisées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , décide à l'unanimité de la modification des horaires comme suit :

- réduction de 2.25h le poste de travail de l'agent technique, le poste passant de 28h à 25h75
- modification de la durée de travail du 2ème poste d'ATSEM en le passant de 26h00 à 27h00 .

9. DIVERS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'un administré relatif à la brillante réussite de son enfant à un examen de fin d'année scolaire . Le Conseil Municipal félicité le candidat pour la mention obtenue à l'examen. Les Elus souhaitent porter une réflexion sur la reconnaissance qui pourrait être donnée plus largement aux jeunes de la commune.

**Le Maire de Moye
Christian HEISON**